

Conditions d'admission CAMION

N°	Abr.	Titre	Matière	Condition d'admission
1	MB1	Module de base 1	Processus d'apprentissage et atmosphère d'apprentissage	Aucune Les modules MB1 à MB4 peuvent être suivis sans condition dans n'importe quel ordre
2	MB2	Module de base 2	Droit de la circulation routière et éducation routière	
3	MB3	Module de base 3	Systèmes de véhicules, sécurité et mobilité durable	
4	MB4	Module de base 4	Organisation d'une auto-école	
8	MSCD	Module spécialisé CD	Cours de théorie complémentaire	Sont admis à l'attestation de compétence les candidats qui remplissent les conditions suivantes : 1. Certificats des quatre modules de base ou autorisation d'enseigner la conduite valable de la catégorie A ou B. 2. Attestation de pratique selon la directive de L-drive Suisse sur les stages de formation
9	MSC	Module spécialisé C	Enseignement de la conduite sur les camions et leurs remorques	Sont admises à l'attestation de compétence les personnes qui remplissent les conditions suivantes : 1. Possession d'un permis de conduire (non probatoire) de la catégorie C et CE depuis au moins trois ans (sur la base de l'art. 15 LCR) 2. Certificats des quatre modules de base ou autorisation d'enseigner la conduite valable de la catégorie A, B ou D 3. Attestation de pratique selon la directive de L-drive Suisse sur les stages de formation